

Zoom

L'ASSEMBLÉE POINTE LES MAUX DE LA SANTÉ



Alain Claeys, membre de la commission d'enquête sur les conséquences de la canicule

▲ Martine Aurillac, membre de la mission d'information sur l'accompagnement de la fin de vie

Dans son rapport sur le projet de loi relatif à la politique de santé publique, le président Dubernard a rappelé que, malgré sa première place au classement de l'OMS, notre système de santé souffre de maux majeurs : consommation d'alcool la plus élevée de l'Union, forte consommation de tabac et de drogues chez les jeunes, résistance aux antibiotiques à des niveaux inconnus de nos voisins... Le projet prévoit, entre autres mesures opérationnelles, la création rapide d'un institut national du cancer, maladie qui demeure en France la première cause de mortalité prématurée.



▶ François Goulard, rapporteur de la commission des finances sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale

Sécurité sociale :

premiers pas vers l'assainissement financier

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale adopté par l'Assemblée nationale le 27 novembre a pour principal objet de contenir le déficit de l'assurance-maladie, dans l'attente d'une réforme annoncée pour l'été 2004, lorsque le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, dont le président de la commission des affaires sociales est membre, aura fait connaître ses propositions. La loi

clarifie le financement de la sécurité sociale en supprimant le fonds qui compensait à la sécurité sociale les allègements de charges sociales. Elle annonce : une réforme du mode de financement des hôpitaux et des cliniques (désormais rémunérés en fonction de leur activité réelle et non plus en fonction d'une enveloppe globale) ; la création de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) appelée à remplacer, en les aug-

mentant et en étendant le nombre de parents concernés, les cinq prestations existantes en faveur de la petite enfance ; la hausse du prix du tabac au 1^{er} janvier 2004, qui doit continuer à faire reculer le tabagisme dans notre pays tout en mettant pour la première fois à contribution les fabricants de cigarettes.

La bioéthique *en débat*

La bioéthique transcende les clivages partisans. D'où l'importance de la loi relative à la bioéthique adoptée le 11 décembre par les députés et dont le rapporteur Pierre-Louis Fagniez a rappelé dès l'ouverture des débats les dispositions majeures avec la création de l'Agence de la « bio-médecine ». Entre autres, la loi interdit le clonage reproductif ; elle autorise le recours au diagnostic

biologique préimplantatoire dans certaines conditions, elle prévoit la responsabilité des personnes atteintes d'une anomalie génétique grave ; elle interdit de breveter un gène en tant que tel, mais autorise l'enregistrement de brevets portant sur une application précise d'un gène, dans des conditions étudiées par ailleurs par l'OPECST sur le rapport d'Alain Claeys. Très mobili-

sés par ce texte, les députés ont notamment adopté un amendement de la commission inscrivant dans la loi l'activité de prélèvement et de greffe comme une priorité nationale. Symboliquement, le 10 décembre, le Président Jean-Louis Debré a planté à l'Hôtel de Lassay un arbre en hommage aux donateurs, manifestant ainsi la reconnaissance de la collectivité nationale.